

**COMMUNE DE TRAINOU – LOIRET –**  
**Extrait du registre des Arrêtés du Maire**  
**Arrêté n°112/11**

**Objet : Interdiction de baignade à l'étang communal de Trainou.**

Le Maire de la commune de TRAINOU,

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-23 ;
- Le Décret n°77-1177 du 20 octobre 1977 modifié le 29 janvier 2007 ;
- CONSIDERANT que le site ne permet pas la baignade dans des conditions optimales de sécurité,
- CONSIDERANT la présence d'objets susceptibles de blesser les baigneurs dans l'étang,
- CONSIDERANT l'impossibilité de mettre en place une surveillance de la baignade,

---

**ARRÊTE :**

**Article 1er :**

La baignade est strictement interdite dans le plan d'eau communal situé au lieudit ' Les Terres de Saint Pierre' sauf la baignade canine qui reste tolérée dans la zone déterminée sur le site (rive Nord), sauf les mois d'avril à juin (période de reproduction des poissons), sous réserve des activités liées à la pêche.

**Article 2 :**

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation de prescription.

**Article 3 :**

Les frais de fourniture et de pose de l'ensemble de la signalisation, les frais d'entretien et de remplacement des panneaux seront supportés par la commune.

**Article 4 :**

Les dispositions définies à l'article 1er du présent arrêté prendront effet dès la pose des panneaux réglementaires correspondants.

**Article 5 :**

Les dispositions prises antérieurement au présent arrêté sont abrogées.

**Article 6 :**

Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

**Article 7**

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, le service de la police municipale, ainsi que Monsieur le chef des services techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par la secrétaire générale dans les conditions habituelles.

Fait à Trainou le 28 juillet 2011,



Le Maire,  
M. Michel POTHAIN

